

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION :** 21 mars 2024 (documents budgétaires)  
28 mars 2024 (convocation globale)

**DATE D’AFFICHAGE :** 28 mars 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

**En exercice :** 33  
**Présents :** 23  
**Votants :** 25

L’an deux mille vingt-quatre, le 3 avril, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. HILALI, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, M. JALLOT, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme BOUKANDOURA  
Mme RAKOTOMALALA

(Procuration à M. LONGEAULT)  
(Procuration à M. GAILLARD)

**Absents excusés :**

Mme CHATELAIN  
M. CAMARA  
M. ALIMI  
M. MARCIN  
Mme KHARJA  
Mme LARABI  
Mme SIRAS  
M. ODIRA



# Approbation du contrat de ville 2024 – 2030 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise : « engagements quartiers 2030 »

LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5215-20

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

**VU** le décret n° 2023-1314 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

**VU** les statuts de la Communauté urbaine

**ENTENDU** l'exposé de Mme Catherine Arenou, Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

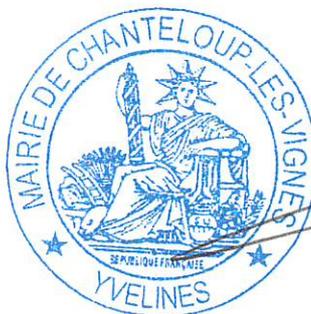
**DECIDE**

**D'APPROUVER** la signature du nouveau contrat de ville 2024-2030 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, intitulé engagements quartiers 2030,

**D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer le contrat de ville 2024-2030 ainsi que tous les documents nécessaires à son cofinancement et à la réalisation de son plan d'actions,

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 15 avril deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT